



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 99988

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la revalorisation des pensions des anciens combattants. Lors d'une rencontre avec les présidents des douze principales associations d'anciens combattants et victimes de guerre, le ministre délégué aux anciens combattants leur a fait connaître son intention d'obtenir les crédits nécessaires au relèvement à 130 points du plafond majorable des rentes mutualistes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures susceptibles d'être prises, notamment dans le cadre de l'élaboration du prochain budget, pour permettre et garantir cette réévaluation.

Texte de la réponse

La loi n° 2002-1575 du 30 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 a prévu, à l'article 114, un relèvement exceptionnel du plafond majorable de la rente mutualiste qui est passé de 115 à 122,5 points. L'augmentation substantielle du plafond majorable de 7,5 points en 2003, alors que par le passé elle n'était que de 5 points par an, a représenté un effort important sur le plan budgétaire. Depuis, 205 MEUR ont été inscrits dans la loi de finances pour 2005, soit une augmentation de 3,12 % par rapport à celle de 2004, qui prévoyait 199 MEUR pour financer la prise en charge de la participation de l'État. Cette dotation est en progression de 8,8 MEUR dans le budget pour 2006, compte tenu de l'augmentation prévisionnelle du nombre des parties prenantes. La poursuite du relèvement de ce plafond figure au nombre des priorités du ministre délégué aux anciens combattants, mais sa réalisation reste tributaire des marges de progression budgétaires dont le caractère est très contraint.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99988

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7177

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9052